



## Conseil d'administration

311<sup>e</sup> session, Genève, juin 2011

GB.311/7/2(Corr.)

---

### SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Modification des décisions antérieures du Conseil d'administration concernant l'examen du suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale**

1. Il est proposé de tenir la discussion sur le suivi de la Déclaration de principes tripartite dans le cadre du Segment des entreprises multinationales pendant la session de mars 2012 du Conseil d'administration, plutôt qu'en novembre 2011; ce nouvel échelonnement des travaux oblige le Conseil d'administration à modifier deux de ses décisions antérieures. A sa 306<sup>e</sup> session<sup>1</sup>, le Conseil a demandé au Bureau de réexaminer, au plus tard en 2011, la décision prise en 1979 d'établir une procédure pour la présentation, par les gouvernements et les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, de rapports périodiques sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale<sup>2</sup>. A sa 309<sup>e</sup> session<sup>3</sup>, en réponse à la demande formulée par la Conférence dans ses conclusions concernant la discussion récurrente sur l'emploi<sup>4</sup>, le Conseil d'administration a en outre décidé de créer un groupe de travail tripartite ad hoc qui se réunirait une fois avant mars 2011 et une fois avant novembre 2011 pour procéder à l'examen du mécanisme de suivi de la Déclaration en vue de mettre au point des méthodes de promotion.
2. *Pour reporter à mars 2012 son examen du rapport du groupe de travail tripartite ad hoc, le Conseil d'administration voudra sans doute:*
  - i) *modifier sa décision de novembre 2009 en prolongeant jusqu'en mars 2012 le délai pour le réexamen de sa décision de 1979;*
  - ii) *modifier sa décision de novembre 2010 en étendant la composition du groupe de travail tripartite ad hoc tel qu'établi initialement jusqu'à ce qu'il*

<sup>1</sup> Documents GB.306/11, paragr. 33, et GB.306/Dec. (nov. 2009).

<sup>2</sup> Document GB.209/205 (fév.-mars 1979).

<sup>3</sup> Documents GB.309/13, paragr. 28, et GB.309/Dec. (nov. 2010).

<sup>4</sup> Résolution concernant la discussion récurrente sur l'emploi, Conférence internationale du Travail, 99<sup>e</sup> session, Genève, 2010, paragr. 40 des conclusions.

*ait accompli son mandat en soumettant, par l'intermédiaire du Directeur général, ses recommandations au Conseil d'administration lors d'une réunion qui se tiendra avant la 313<sup>e</sup> session du Conseil d'administration.*

Genève, le 9 juin 2011